

CHASSER

EN ILLE-ET-VILAINE



N°65 DÉCEMBRE 2018 TRIMESTRIEL 1,53 €

Prix du Génie écologique **P.4** pour la Fédération



P.8

**CHASSADAPT
APPLICATION NATIONALE
OFFICIELLE GRATUITE POUR
DÉCLARER SES PRÉLÈVEMENTS**

6,10 €/AN
PRIX AU N° : 1,53 €
Chèque à l'ordre de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
Maison de la Chasse - Beaugard 35630 - Saint Symphorien

Nom / Prénom
.....
.....
Adresse
.....
.....
Code postal
Ville
Signature
Numéro de permis
.....

RAPPELS IMPORTANTS

La Fédération Départementale des Chasseurs sera fermée du 22 décembre 2018 inclus au 3 janvier 2019 au matin 9h. Une permanence sera tenue le vendredi 28, uniquement pour les recours sangliers à partir de 14H, contact 06.89.30.62.18. Vous pouvez réaliser votre validation de permis sur Internet en vous connectant sur www.fdc35.com.

■ GIBIER D'EAU

Gibier d'eau et de passage - Nous n'avons pas connaissance de modification des dates de fermeture. Les dates retenues sont les dates de fermeture 2017. Pour consulter l'ensemble de ces dates rendez-vous sur le site www.fdc35.com

■ L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine se tiendra le samedi 6 avril 2019, à 8 heures 30. Espace Bel Air à Saint Aubin du Cormier (35140), rue des Rochers.

■ ADHÉRENTS TERRITORIAUX :

• N'oubliez pas d'envoyer vos délégations de vote territoriales avant fin février 2019.
Toute demande de modification de territoire

de chasse privé doit être déposée auprès de la FDC 35 complète et au plus tard le 10 mars afin que cette modification de territoire soit prise en compte pour la saison de chasse suivante (notamment dans le cadre des plans de chasse). Tout dépôt ultérieur au 10 mars est susceptible d'entraîner une prise en compte de la modification de territoire l'année d'après seulement. Concernant les ACCA, les dates d'entrée en vigueur des modifications de territoires découlent des règles et procédures prévues dans le code de l'environnement.» Sébastien JIGOREL - Chef de l'Unité «Biodiversité, faune sauvage, trame verte et bleue» Pôle «Politique de l'eau-Planification-Nature» Service Eau et Biodiversité DDTM 35. Vous serez averti par mail de l'ouverture du service vous permettant de réaliser sur internet votre première demande de plan de chasse grand gibier 2019-2020.

Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
Beaugard - 35630 Saint Symphorien
Tél : 02.99.45.50.20 - Fax : 02.99.45.54.26
Mail : fdc35@fdc35.com

SOMMAIRE

Prix du Génie écologique. . . 4
Bilan d'activité. 5
Prélèvements bécasse 6
Comptes 7
National 8
Chien. 11
Formations 13
UNUCR 15
ACGEIV 17
CEDSA 18
Petites annonces 19



Directeur de la publication : André Douard
Responsable de la rédaction : Patrick Lahaye et les membres de la commission communication.
Ont également collaboré à ce numéro : F.D.C. 35 : A. Devillard - Y. Desmidt, N. Haigrion, F. Vaucelle - D. Tannoux - F. Drouyer -D. Tannoux - N. Haigrion - V. Tremel - S. Neveu
Photo couverture : David Tannoux
Crédit Photo : Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine - Fédération Nationale des Chasseurs - Services Techniques des Fédérations Départementales de Chasse - Dominique Geste -
Publicité : Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
Contact : Y. Desmidt - Tél. : 02 99 45 50 20
E-Mail : fdc35@fdc35.com
Abonnements : Prix au numéro : 1,53 euros
Abonnement annuel : 6,10 euros
FDC 35 - Maison de la chasse
Service Abonnement :
Beaugard - 35 630 - Saint Symphorien

Création et maquette : Studio Bigot
Photogravure et impression : Chat Noir Impressions
Tirage : 13 000 exemplaires



ÉDITO

Si Noël signifie pour tous, famille, bonheur, fête, pour nous chasseurs cela signifie également la mi-saison. Eh oui déjà ! l'ouverture s'éloigne et laisse place à l'automne. Cette période de l'année nous l'attendons car elle est synonyme de migration. Le doute et l'impatience se conjuguent, les oiseaux vont-ils visiter et s'arrêter dans nos contrées ? Ces formidables gibiers nous font tout d'abord fantasmer puis vibrer. Chacun ses préférences : bécasse, pigeon, gibier d'eau, ... Dans tous les cas, les plaisirs sont les mêmes : l'attente puis la recherche et enfin... peut être... la belle action qui vient féliciter et combler le duo chasseur-chien ou chasseur-appelant ; à cet instant, plaisir et souvenir vont se télescoper.

Il est une espèce qui, contrairement aux vieilles idées, n'est pas migratrice et pourtant bien présente sur nos territoires, le sanglier. Sa présence, de plus en plus importante, engendre quelques animosités dans le monde agricole. Nous devons prendre conscience de cet état de fait, faute de quoi la situation se retournera contre nous. L'arrivée aux portes de la frontière française de la peste porcine n'est pas à prendre à la légère, car les conséquences seraient catastrophiques pour tout un secteur économique. Alors bien sûr le sanglier n'est pas responsable de cette situation, malgré tout en trop forte densité il la compliquerait. C'est pourquoi, au vu de l'essor de la population dans notre département, ne mettez aucun frein sur les prélèvements. Affichons clairement nos intentions et soyons ensemble responsables en assumant pleinement le rôle que l'on attend de nous. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes déjà à près de 300 animaux prélevés de plus que l'année passée à la même date. Nous sommes donc sûrement sur la bonne voie, poursuivez les efforts, chassez et prenez du plaisir.

Il est nécessaire d'attirer votre attention sur un point primordial : la sécurité. Comme moi, vous avez

entendu et/ou lu en ce début de saison ce que les médias ont relayé comme information sur les accidents de chasse. Bien sûr toujours à charge. Ces dix dernières années, le nombre d'accidents de chasse baisse. Pour autant, un accident de chasse reste avant tout un drame, drame pour la famille de la victime, drame pour les proches de l'auteur. Mesdames et Messieurs les responsables de chasse, redoublez de vigilance, et surtout ne cautionnez jamais et d'aucune façon le non-respect des consignes de sécurité. Soyez intransigeants.

Depuis l'ouverture, médias et associations anti-chasse font feu de tout bois pour nous discréditer, et pire, sur le terrain entravent l'exercice de certaines formes de chasse, notamment la chasse à courre. Nous devons nous montrer solidaires, montrer que la chasse est unie et que les anti-chasses ne règnent pas par notre division.

Je ne peux pas passer sous silence les discussions que nous entretenons avec le Gouvernement. Si les élus, hommes et femmes politiques sont de bonne foi et sincères dans leurs promesses ou propositions de réforme de la chasse, il n'en est pas de même de certains hauts fonctionnaires. Je constate que nos élus et parlementaires ne sont pas respectés dans leurs choix et décisions. Le pouvoir d'interprétation de ces technocrates nuit à l'avancée de cette réforme tant attendue. Soyons sereins, opiniâtres sur nos attentes, croyons en l'avenir. Le permis national devra être accessible au plus grand nombre, c'est un des premiers points de la réforme qui contribuera à reprendre confiance en nos institutions.

Je finirai ce petit mot en portant à votre connaissance un grand point de satisfaction. Votre fédération, au travers de nos travaux de réhabilitation et d'aménagement du marais noir de Saint Coulban, s'est vu remettre le prix du Génie écologique à Paris par l'Association des acteurs de l'ingénierie et du génie écologique et l'Agence française de la biodiversité. Cette très belle récompense valorise nos travaux et compétences en faveur de la biodiversité.

« Chasseur, 1^{er} écologiste de France ? », ce prix le démontre et ancre nos travaux au cœur des actions en faveur de l'environnement.

Enfin, bonne fêtes de fin d'année à toutes et à tous.
André DOUARD

SAGA NUTRITION ZA de Lagat • 63120 COURPIERE
04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com

Livraison à partir de 3 sacs jusqu'à 32 palettes
Nous contacter pour les conditions

FABRIQUÉ EN FRANCE

TRADITION 26/12 29/14 JUNIOR

Excellente digestion et appétence avec nos croquettes

CHASSE PRO QUALITÉ PROFESSIONNELLE

25/10 28/13 31/14 SOUPE

PRIX DIRECT FABRICANT

Marais Noir de SAINT COULBAN

Le président, André DOUARD,
les membres du Conseil d'Administration
et l'ensemble du personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine **lauréate** du **Prix du Génie écologique 2018**

MARAIS NOIR DE SAINT COULBAN (16 HECTARES)

Le génie écologique au service de la reconquête de la biodiversité

Le génie écologique se définit par la conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, appliquent les principes de l'ingénierie écologique et favorisent la résilience des écosystèmes. Le génie écologique permet notamment la reconstitution de milieux naturels, la restauration de milieux dégradés et l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes. L'objectif du prix du Génie Ecologique est de valoriser les projets de génie écologique afin de mettre cette filière en émergence, en visibilité et de favoriser son développement. Après le succès de la première édition en 2014, les coorganisateurs, que sont l'Association Fédérative des Acteurs de l'Ingénierie et du Génie Ecologique (A-IGECO), l'Agence Française de la Biodiversité (DEB), du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), ont lancé la deuxième édition en 2018.

Les candidatures devaient s'inscrire dans l'une des sept catégories :

1. Amélioration de continuité écologique,
2. Dépollution/Épuration,
3. Lutte contre les espèces envahissantes,
4. Réintroduction/Déplacement d'espèces,
5. Restauration de milieux,
6. Réhabilitation de fonctions ou de services écosystémiques,
7. Aménagement des espaces publics ou privés.

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine en collaboration avec le Syndicat Mixte Baie du Mont Saint Michel a déposé pour l'opération de restauration de 16 hectares de roselière dans le Marais noir de Saint Coulban. Le Comité d'organisation a reçu 53 candidatures émanant des diverses



Mr Douard Président de la FDC35, Mme Haemon Audrey Syndicat Mixte et Mr Drouyer Technicien supérieur FDC35.

régions françaises. Malgré la qualité des dossiers reçus, seulement six projets ont été choisis pour être lauréat du prix. Le dossier présenté par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine et le Syndicat Mixte Baie du Mont Saint Michel a retenu l'attention du jury pour être lauréat de la catégorie 5 « Restauration des milieux ».

Le jury a particulièrement apprécié dans notre dossier : la clarté des objectifs du projet, le diagnostic et la méthodologie standardisés, l'attention portée aux déblais pour limiter la mise en décharge, la démarche partenariale, le suivi robuste sur plusieurs années, la non-intervention ultérieure prévue.

Le 5 novembre 2018, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine a reçu son diplôme à l'occasion de la cérémonie de remise des prix au Pavillon de l'eau à Paris. Le Président André DOUARD, accompagné de Franck DROUYER, Technicien fédéral, a pu présenter de vive voix l'opération de réhabilitation de la roselière du Marais noir de Saint Coulban et ainsi apporter aux membres du jury toutes les précisions complémentaires, notamment sur les premiers résultats des suivis de la faune et de la flore de la zone réaménagée.



Bilan d'activité 2018

La France fait face à un effondrement de la biodiversité sans précédent. L'importante régression des populations d'espèces dites « ordinaires » des milieux agricoles se passe le plus souvent dans l'indifférence quasi-générale.

Dans le centre de la France, les grandes plaines de Beauce « ultra-intensives » n'accueillent quasiment plus de perdrix grises, alors qu'elles représentaient le bastion historique de l'espèce. Dans nos territoires du Grand Ouest, le lapin de garenne, victime de l'intensification et des aménagements fonciers, couplés à des maladies, est menacé de disparition. Dans notre département, il se prélève désormais plus de sangliers que de lièvres !!!!!

Face à cette situation, depuis de nombreuses années la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine :

- a mis en place des suivis de populations ;
- participe à des études nationales sur les espèces (radiopistages, baguages) ;

- mène des évaluations de l'impact des pratiques agricoles (impact de la fauche des fourrages sur la mortalité et la reproduction du lièvre) ;
- mesure la fonctionnalité des ouvrages de rétablissement de la continuité écologique pour la nouvelle ligne LGV ;
- réhabilite depuis plus de 30 ans le marais noir de Saint Coulban, zone humide majeure de l'arrière Baie du Mont Saint Michel.

Tout ce travail, parfois méconnu, est le résultat de l'orientation prise par le Conseil d'administration de la Fédération de chasse d'Ille et Vilaine et d'une mise en œuvre par un personnel formé, motivé et passionné.

L'engagement de la Fédération vient d'être reconnu puis récompensé, par le prix du Génie Ecologique 2018, pour le travail de restauration de 16 hectares de roselière du Marais noir de Saint Coulban. Il est loin le temps où le monde de la chasse avait du mal à s'affirmer, à sortir du bois... Nous devons continuer d'avancer dans cette voie pour la sauve-

garde de la biodiversité ordinaire qui nous entoure et le faire savoir. Pythagore disait « Le possible n'est pas loin du nécessaire ». André DOUARD

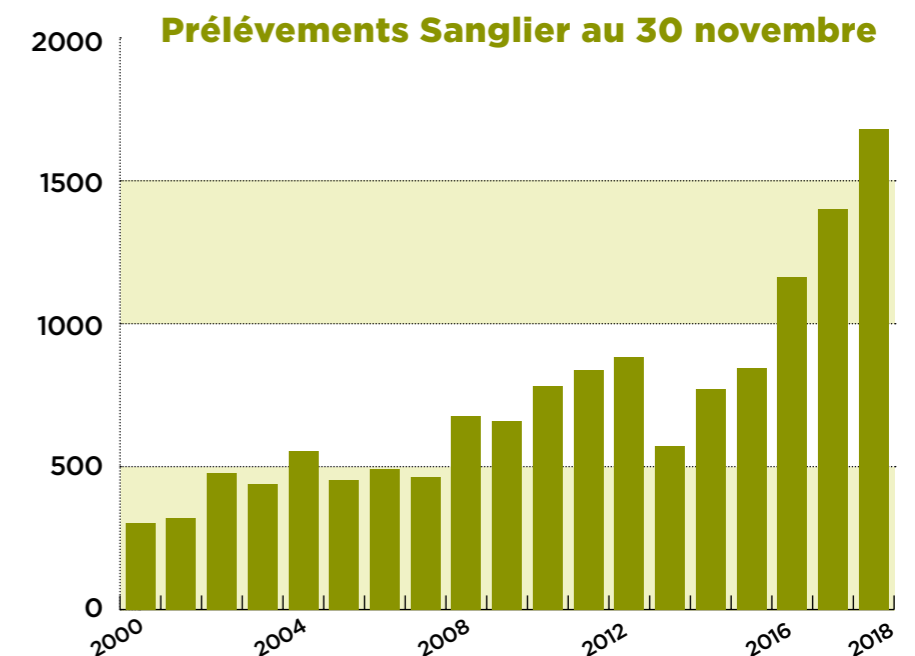


PRATIQUE

Ce document est distribué gratuitement aux adhérents territoriaux avec la revue du mois de décembre 2018. Si vous souhaitez recevoir ce document par courrier, merci de nous adresser votre demande par écrit avec un chèque de 10 €, (dans la limite du stock disponible). Ce document sera aussi disponible en téléchargement sur le site : www.fdc35.com rubrique Votre Fédération / Communication Fédérale

Plan de chasse Sanglier : Mobilisez-vous !

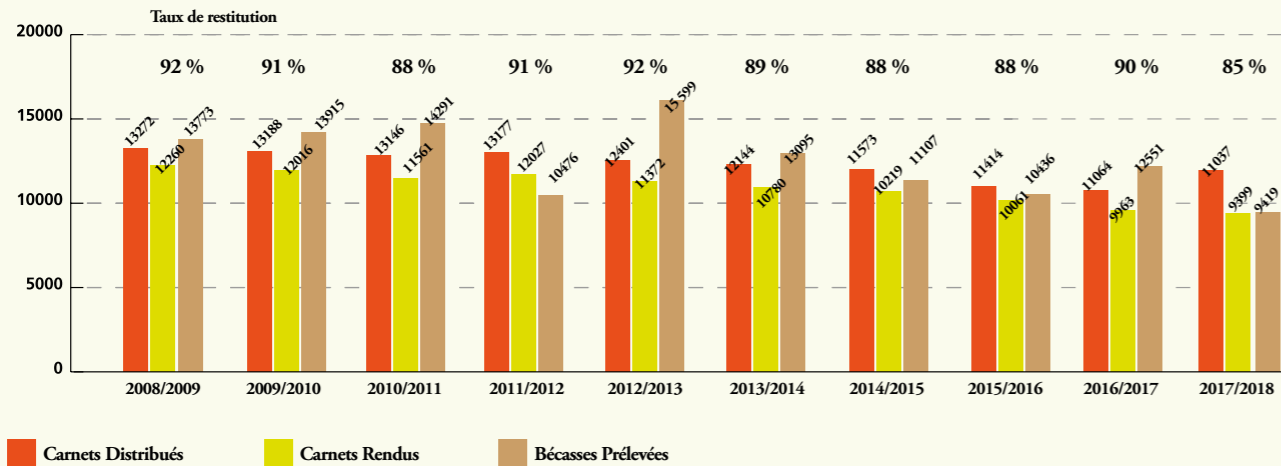
Les chasseurs se mobilisent chaque année en début de campagne pour réguler la population de sangliers. La croissance des prélèvements en début de saison en est la preuve. Il est important que cette implication et cette mobilisation se poursuivent. L'objectif de la saison en cours est clair : enrayer la croissance de la population de sanglier et amorcer une chute de la population.





Prélèvements bécasse Ille-et-Vilaine saison 2017-2018

Il convient de rappeler que la restitution des carnets de PMA est obligatoire. Le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel d'institution du carnet bécasse rendent la restitution obligatoire pour le 15 mars. **Attention la saison dernière nous laisse observer une érosion du taux de restitution. Soyez vigilants et rigoureux.**



Comptes de résultats et bilan - Fédération

Compte de résultat 2017/2018 - Fédération

Intitulés	Budget 2017/2018	Réalisations 2017/2018	Réal. 2016/2017
CHARGES			
Achats	76 005	99 859	90 355
Services extérieurs	68 600	69 487	70 839
Autres services extérieurs	354 790	377 497	375 899
Impôts et taxes	60 550	62 642	51 733
Charges de personnel	779 934	824 064	766 467
Autres charges de gestion courante	25 800	14 404	19 165
Charges exceptionnelles	0	738	20 596
Dotations amortissements	284 881	277 098	240 906
Impôts sur les bénéfices	20 122	17 291	15 537
TOTAL CHARGES	1 670 682	1 743 079	1 651 497
PRODUITS			
Prestations et autres produits	429 595	430 244	473 275
Subventions fonctionnement	40 000	59 941	45 537
Cotisations fédérales et autres	1 043 025	1 052 637	1 032 272
Produits financiers	87 340	80 192	95 250
Produits exceptionnels	78 736	68 204	48 567
Reprise sur amortissements et provisions	0	11 836	1 738
Transfert de charges	4 000	20 277	8 062
TOTAL PRODUITS	1 682 696	1 723 332	1 704 702
RESULTATS	12 014	-19 747	53 205



ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA FÉDÉRATION

Le résultat ressort à -19,7 K€ contre 53,2 k€ en 2017,

Cette baisse de 73 K€ s'explique par :

Baisse des ressources de fonctionnement de -20 K€

- Ressources propres
 - 1) Baisse des ventes diverses (bois, faisans...)
 - 2) Baisse de la refacturation à la section dégât

- Autres produits
 - 1) Baisse des produits financiers liée au remboursement de 2 DAT au cours de l'exercice,

Les charges de fonctionnement augmentent de 33 K€

- Charges externes
 - Les principales variations concernent
 - honoraires contentieux
 - services bancaires (frais acquisition titres Amundi)
- Charges de personnel (49 % des charges globales)
 - Hausse travail de nuit
 - Prime de précarité sur embauche CDD
 - Indemnité de départ en retraite
 - Double salaire suite départ en retraite
 - Changement points indice et catégorie salariale (cadres)

- Autres
 - Augmentation des dotations aux amortissements
 - Provision pour dépréciation des titres Amundi
 - Impôt sur les produits financiers en hausse.

ANALYSE DES RESULTATS DEGATS

Le compte de résultat propre aux dégâts se solde par un résultat positif de 23 K€ contre une perte de 91,9 K€ au 30/06/2017,

- Evolution des ressources
 - Augmentation de la vente des bracelets + 29 K€ (Baisse de 5€ sur les bracelets sangliers) effet prix - 21 K€ (1161 bracelets supplémentaires) effet volume + 51 K€

- Evolution des charges
 - Baisse des indemnités aux agriculteurs (-74 K€ contre une hausse de 137 K€ en n-1)
 - Baisse des prestations du personnel facturées par la FD
 - Poste complémentaire, vacataire pour estimation des dégâts.

Compte de résultat 2017/2018 - Dégâts

Intitulés	Budget 2017/2018	Réalisations 2017/2018	Réal. 2016/2017
CHARGES			
Achats	193 100	189 213	261 817
Services extérieurs	1 000	971	1 119
Autres services extérieurs	190 481	194 380	208 859
Subventions accordées	1 500	3 095	2 195
Dotations amortissements	2 601	3 689	3 263
Impôts sur les bénéfices	1 752	1 662	1 282
TOTAL CHARGES	390 434	393 009	478 535
PRODUITS			
Bracelets et autres activ.annexes	308 245	377 563	348 750
Subventions fonctionnement	29 000	31 019	32 272
Produits financiers	7 300	6 987	5 132
Produits exceptionnels	0	625	502
TOTAL PRODUITS	344 545	416 193	386 656
RESULTATS	-45 889	23 184	-91 879

Bilan au 30 juin 2018

	Fédération	Dégâts	Cumul
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	298		298
Immobilisations corporelles	2 063 820	1 742	2 065 562
Immobilisations financières	11 675		11 675
Total de l'actif immobilisé	2 075 793	1 742	2 077 535
Stocks	10 163	157	10 320
Avances et acomptes versés sur commande	33 105		33 105
Créances et comptes rattachés	10 089	1 130	11 219
Autres créances	52 875		52 875
Charges constatées d'avance	42 026	27 365	69 391
Valeurs mobilières de placement	2 678 516	150 000	2 828 516
Disponibilités	807 691	151 040	958 731
Total de l'actif circulant & disponibilités	3 634 465	329 692	3 964 157
TOTAL DE L'ACTIF	5 710 258	331 434	6 041 692
PASSIF			
Fonds propres	424 619		424 619
Réserves	4 543 926	75 582	4 619 508
Subvention d'investissement (Water)	236 697		236 697
Résultat	-19 746	23 184	3 438
Total des fonds associatifs	5 185 496	98 766	5 284 262
Compte de liaison	-9 009	9 009	0
Provisions	135 497		135 497
Dettes	286 212	43 209	329 421
Produits constatés d'avance	135 952	156 560	292 512
TOTAL DU PASSIF	5 734 148	307 544	6 041 692

Dépositaire des produits de la marque

GARMIN

NOUVEAU

Collier de dressage SportTrainer® 1200 mètres
Ce collier de dressage peut accepter jusqu'à 6 chiens.
> 3 plages d'intensité de stimulation
> 10 niveaux de stimulation
> Autonomie : 50 à 70 heures

Système de Localisation GPS TEK 1.5
Système portatif, compact et léger pouvant localiser jusqu'à 12 chiens.
> Portée jusqu'à 11 km utilisant la technologie HOPEKTM
> Autonomie minimale de 20 heures

Et toujours nos gammes de croquettes à prix très compétitifs !

FARMER'S
LA MARQUE DES PROFESSIONNELS

Contact
Pour vos demandes de renseignements et passer vos commandes :
Ollivier Maudieu
06 71 00 55 90

CHASSADAPT

l'application nationale officielle gratuite pour déclarer ses prélèvements

Application expérimentale à utiliser avec le carnet bécasse papier qui reste obligatoire.

CHASSADAPT a été conçue pour les chasseurs afin qu'ils enregistrent leurs prélèvements en temps réel sur leur smartphone, qu'ils suivent les quotas nationaux, et qu'ils puissent avoir connaissance de leur historique de prélèvement. Tout cela afin de faciliter le plus possible la vie du chasseur. Et tout cela gratuitement bien entendu ! Cette application, développée par la FNC et propriété des chasseurs de France, est un « carnet de chasse numérique » gratuit, simple et pratique d'utilisation. Elle permet de noter ses prélèvements en quelques clics directement sur le terrain, en temps réel, même sans réseau internet. Disponible dès à présent sur les magasins d'applications (Google Play et App Store) des smartphones. Pour ses utilisateurs, dès la prochaine saison 2019-2020, elle remplacera progressivement les carnets papiers et languettes/bagues obligatoires, en commençant par le carnet Bécasse (PMA). Plus de corvée de retours des carnets à la

FDC, de stylo etc... ! Une vraie simplification de la vie du chasseur. Elle sera ainsi à l'avenir l'outil officiel pour la gestion adaptative des espèces gibier, c'est-à-dire pour déclarer facilement ses prélèvements sur le terrain, notamment pour les espèces ou modes de chasse à déclaration obligatoire et pour suivre l'état de consommation de vos quotas ou PMA nationaux. De plus, elle conserve tous vos historiques de prélèvements, consultables ainsi plus facilement. Cette application, développée par la FNC et propriété des chasseurs de France, est un « carnet de chasse numérique » gratuit, simple et pratique d'utilisation. Elle a été réalisée en coopération avec la police de l'ONCFS.

Un retour d'expérience sera réalisé à l'issue de cette première année avant d'étendre à d'autres espèces cette application et à proposer aux chasseurs de bécasse la dématérialisation du carnet papier. **Précision importante, pour cette saison en cours, pour les chasseurs seuls les carnets papiers pour cette saison, quel que soit le gibier, restent officiels et doivent continuer à être remplis.**



Pour la saison 2018-2019, 6 espèces sont ouvertes à la déclaration : oie cendrée, courlis cendré, barge à queue noire, fuligule milouin, tourterelle des bois et grand tétras. Les espèces concernées seront ajoutées progressivement. Parallèlement, quelques 1000 chasseurs sélectionnés dans 7 départements (Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Ille-et-Vilaine, Loire, Côte-d'Or, Landes, Pyrénées-Orientales) vont tester l'application sur la Bécasse des bois. Durant cette première saison d'utilisation, l'application vient en doublon du traditionnel carnet PMA Bécasse papier. Les chasseurs noteront ainsi sur l'application leurs prélèvements, en même temps que sur le carnet papier. Petit plus : elle offre une traçabilité sur les dons de gibier par le chasseur à des amis, en cas de contrôle de ces derniers par la garderie. Chasseurs, n'hésitez donc pas à la manipuler au maximum ! Essayez-la dès cette saison ! Avec CHASSADAPT, entrez dans la chasse du XXIème siècle !

Réforme de la Chasse AFB-ONCFS/GESTION ADAPTATIVE

Oui aux projets, mais copies à revoir !

Le 24 octobre 2018 à Issy-les-Moulineaux, le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) a examiné le projet de loi portant création d'un nouvel établissement public en charge de la biodiversité. La FNC salue le principe de cette création, et la nécessité de consolider les moyens humains pour une police de la ruralité redéployée sur l'ensemble du territoire national. Mais la FNC constate que la copie rendue par les services du Ministère de la Transition écologique et solidaire ne traduit absolument pas les termes de l'accord sur la réforme de la chasse actée fin août par le Chef de l'Etat. Elle a donc rejeté en bloc un projet sans

concertation et porteurs de mesures proprement inacceptables. Le projet de création d'un comité d'experts en charge de la gestion adaptative n'échappe pas non plus à la critique. La proposition de la FNC de porter ce concept innovant pour régler les problèmes que pose parfois la faune sauvage avait été clairement arbitrée par le Chef de l'Etat. Mais le texte proposé au CNCFS en a réduit totalement la portée en restreignant la gestion adaptative aux seuls prélèvements sur les espèces gibiers et sans prise en compte de tous les éléments qui influent sur l'évolution des populations d'espèces sauvages. La FNC a dû se résoudre à voter contre la version actuelle du projet. Le CNCFS

a voté l'interdiction des pièges noyant qui sont encore localement utilisés pour la lutte contre la prolifération des ragondins. Deux nouvelles réserves nationales de chasse ont enfin été validées par le CNCFS avec l'assentiment des représentants des chasseurs : l'une sur le site de Dozère-Mondragon dans la Drôme, et l'autre sur le Rhin. La FNC compte bien faire valoir son droit d'amendement sur le projet de création du nouvel établissement public pour qu'au lieu de trahir, il traduise fidèlement les arbitrages rendus par le Chef de l'Etat, car la réforme doit bien redonner à la chasse et aux fédérations leur juste place dans la politique nationale en faveur de la biodiversité.

PESTE PORCINE AFRICAINE MESURES DE BIOSÉCURITÉ

Recommandées dans la pratique de la chasse



● Utilisez des vêtements et des chaussures dédiés à la pratique de la chasse, lavez les fréquemment.



● Nettoyez vos chaussures ou vos bottes et votre matériel, à l'eau savonneuse après la chasse.



● Nettoyez fréquemment la voiture servant à parcourir les chemins de terre et à transporter les animaux tués à la chasse.



Ne pénétrez pas dans un élevage de porcs ou de sangliers dans les 48h après la chasse et n'y laissez pas entrer votre chien ou votre véhicule.

Vous accueillez un chasseur habitant ou passant à proximité d'une zone infectée



Anticipez son arrivée en lui demandant de respecter les mesures suivantes :



● Attendre 48h entre une chasse près d'une zone infectée et la chasse dans laquelle il est accueilli.



● Ne pas utiliser ses chiens à la chasse.

● Laisser son véhicule stationné en dehors des zones forestières.

● Utiliser les véhicules des chasseurs locaux.

Quand déclencher une alerte ?

Vous constatez des mortalités anormales de sangliers (autre que collision).

Vous rencontrez des sangliers présentant des comportements liés à une forte fièvre : faiblesse, recherche de points d'eau...

Signalez sans délai toute mortalité anormale à vos interlocuteurs SAGIR



NETTOYAGE

Le virus est éliminé en grande partie par l'eau savonneuse à condition de respecter certaines règles.

- Bottes, chaussures, matériel : enlevez minutieusement la terre, la boue et le sang en frottant correctement à l'aide d'une brosse et d'eau savonneuse dans une bassine.
- Vêtements : les passer en machine à laver.
- Voiture : la passer en station de lavage automatique.

ASTUCE

Vous pouvez utiliser au choix :

- un lave-bottes
- un nettoyeur haute pression (Karcher®)
- une bassine, une brosse et du savon



DÉSINFECTION

- Dans les zones proches de cas de PPA.
- Après nettoyage, pulvérisez un produit virucide pour compléter la désinfection : eau de Javel, soude caustique ou produits vétérinaires spécifiques.



Décret Armes : Ce qui a changé

Le décret d'application de la loi votée en janvier 2018 est applicable au 1^{er} août 2018. Il a fait l'objet d'une large concertation au niveau national pendant plusieurs mois à laquelle les chasseurs ont été associés. Cette concertation a non seulement permis de préserver l'essentiel des acquis pour les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les armuriers, mais aussi d'obtenir des mesures de simplification administrative et des dérogations pour les détenteurs légaux comme pour les professionnels. Les armes sont désormais classées en 4 catégories en fonction de leur dangerosité. La dangerosité d'une arme à feu s'apprécie en fonction des critères de répétition du tir et du nombre de coups tirés. À chaque catégorie correspond un régime administratif d'acquisition et de détention (interdiction, autorisation, déclaration, enregistrement ou détention libre) :

Arme de catégorie A : interdiction sauf autorisation particulière

Arme de catégorie B : soumise à autorisation

Arme de catégorie C : soumise à déclaration, qui sont autorisées à la chasse

Arme de catégorie D : en vente libre ou soumise à enregistrement

Pour avoir plus d'informations sur les différentes catégories, vous pouvez consulter le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31877

Dispositions concernant les chasseurs

1) Disparition de la catégorie D 1.

Les armes de cette catégorie étaient soumises à enregistrement, à partir du 1^{er} août elles passent en catégorie C et seront donc soumises à déclaration. Les armes concernées sont les fusils de chasse à un coup par canon lisse. Cela ne change strictement rien dans la majorité des situations. Toutefois pour des raisons strictement juridiques, il faudra tenir compte de plusieurs situations par rapport à la date d'acquisition :

► **Cas n° 1.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse détenus avant 2011, aucune déclaration n'est à faire. Cela concerne les fusils détenus jusqu'à cette

date sauf en cas de changement de propriétaire (voir cas n° 4).

► **Cas n° 2.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse ayant fait l'objet d'un enregistrement entre 2011 et le 13 juin 2017, date d'entrée en vigueur de la directive, le récépissé obtenu vaut déclaration. Le changement de régime est donc neutre et immédiat et il n'y a rien à faire.

► **Cas n° 3.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse acquis entre le 13 juin 2017, date d'application de la directive et le 1^{er} août 2018, date d'application du décret, devront être déclarés à la préfecture avant le 14 décembre 2019.

Les modalités de ces déclarations seront précisées par le ministère de l'Intérieur dans les semaines qui viennent pour alléger au maximum les démarches des détenteurs.

► **Cas n° 4.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse acquis après le 1^{er} août 2018, passage de l'enregistrement obligatoire à la déclaration obligatoire.

Ce qui n'est pas un grand changement.

2) Maintien en catégorie C des fusils à pompe à canon rayé chambrés pour les calibres de chasse et aussi les carabines à pompe à canon rayé (type Remington 7600, Verney Caron, Impact LA...).

Ces armes sont donc autorisées à la chasse. Cela concerne les fusils à pompe à canon rayé chambrés pour les calibres 8,10, 12,14, 16,20, 24,28, 32,36 et 410, d'une capacité inférieure ou égale à 5 coups (4 coups dans le magasin), dont la longueur totale est supérieure à 80 cm, dont la longueur du canon est supérieure à 60 cm, et équipés d'une crosse non pliante. Toutefois, les fusils à pompe à canon rayé dont la longueur est inférieure à 80 cm ou dont le canon est inférieur à 60 cm sont en B et ne peuvent plus être utilisés par les chasseurs. Les propriétaires de ces armes devront donc s'en séparer ou les faire modifier par un armurier. Rappel : tous les fusils à pompe à canon lisse sont en catégorie B et donc interdits à la chasse. Les négociations entreprises sur ce point n'ont pas abouti.

3) Régime des réducteurs de sons : leur acquisition est libre sous réserve de la pré-

sentation du permis de chasser, de la validation et du récépissé de la déclaration d'une arme dans le calibre concerné. **Dispositions concernant la vente entre particuliers** Le décret supprime pour les ventes entre particuliers, la possibilité de livraison des armes et des munitions au domicile de l'acquéreur ou de remise directe de la main à la main à partir du 1^{er} août 2018. Toutefois la cession, remise ou livraison de l'arme vendue par un particulier à un autre particulier reste toujours autorisée soit en passant par un armurier ou un courtier. Ces professionnels sont agréés pour consulter le fichier des interdits d'armes (FINIADA) ce qui est devenu obligatoire avant toute transaction. Ils vérifieront aussi que les conditions pour commercialiser l'arme (validation ou licence de tir) sont respectées.

Dans le cadre des négociations, la FNC et les associations ou syndicats partenaires, ont obtenu les dispositions suivantes :

a) **Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier, il doit la faire livrer chez un armurier** proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA, du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) **Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier** (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale. En bref, seules les armes neuves ou d'occasions vendues par un professionnel (armurier ou courtier) peuvent faire l'objet d'une livraison directe au domicile de l'acquéreur.



Finale du challenge fdc35 Chiens d'arrêt 2^e édition et toujours un vif succès !

94 chiens et leurs conducteurs ont pu rivaliser de talent sur les deux épreuves de sélection à Gaël le 15 septembre 2018 et à Guipry-Lohéac le 22 septembre 2018, accueillis par les deux sociétés de chasse qui leur ont assuré un excellent accueil.

Les finalistes se sont retrouvés le 06 octobre 2018 pour l'attribution du Challenge au siège de la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

3 batteries à la Finale : britannique (setters, pointers,...), continentale (épagneuls, braques, griffons,...) et carnet de travail (chiens en compétition).

Britanniques : M. Bernard Joly avec Loup et Ninja, M. Georges Pradier avec Lizon et Gallia, M. Pascal Blot avec Melen, M. Jean-Luc Mauny avec Joyce, M. Hervé Morice avec Maya, M. Michel Richard avec Isko, M. Vincent Gardien avec Ithaque, M. Mickaël Marcille avec Miko

Continentaux : M. Grégory Le Godec avec Lino, M. Alain Paumier avec Muguet Et Maya, M. Rachel Gallais avec Lisa

Carnets De Travail : M. Fabrice Leray avec Harwen, M. Denis Jaunatre avec Harley Et Ithaque et M. André Bernard avec Leo.

Résultats du Challenge FDC35 Chiens d'arrêt 2018

- 1^{er} Monsieur Georges PRADIER avec LIZON, gagnant du Challenge FDC35 Chiens d'arrêt
- 2^e Monsieur Fabrice LERAY avec HARWEN
- 3^e Monsieur Bernard JOLY avec LOUP
- 4^e Monsieur Alain PAUMIER avec MAYA
- 5^e Monsieur Rachel GALLAIS avec LISA
- 6^e Monsieur Bernard ANDRE avec LEO

Félicitations et merci à tous pour ce franc succès et à l'année prochaine. Merci à nos sponsors qui ont généreusement gratifiés tous les concurrents.



Monsieur Georges Pradier, gagnant du challenge FDC35 chien d'arrêt avec son Setter Anglais Lizon



Rencontres Saint-Hubert d'Ille-et-Vilaine Retour à Monterfil pour la 25^e édition

L'édition 2018 des Rencontres Saint Hubert d'Ille-et-Vilaine vient de s'achever ce samedi 20 octobre sous un soleil radieux et sur les magnifiques territoires de l'ACCA de Monterfil.

Tout aussi magnifique fut l'implication de l'ACCA avec Anthony Renaud, le Président, Yvonnick François, les responsables des batteries, Stéphane Thomas, Manu, Yvon et Mickael Renault, les 12 poseurs et tous ceux qui ont participé à l'agrément de la fête en cuisine, aux buvettes. 120 faisans, très volants, issus de l'élevage Gibovendée furent lâchés pour les 40 engagés organisés en 6 batteries. Le jury était présidé par André Douard, Président de la FDC35 mais aussi Trésorier de la Fédération Nationale des Rencontres Saint Hubert. Ce jury était composé de 12 autres personnes qualifiées, Mme Laurence Blanchet, Mr Le Noac'h, Mr Gicquel, Mr Briand, Mr Patrat, Mr Le Net, Yvonnick François, Mr Sourdin, Président de l'AJC35, Mr Barel, Mr Bouillaux, Mr Launay et Mr Grimaud, Délégué FRSH. A la fin de la matinée, sont directement sélectionnés pour la finale régionale et donc Champions d'Ille et Vilaine 2018 :

En spaniel : Jean Paul Lorand avec Mactan son cocker mâle après un parcours dynamique. **En féminine,** Chlotilde Cazin avec Naya sa drathaar. Anne Sophie Pelle avec sa setter irlandaise Linko n'a pas démerité sa seconde place. **En archer,** Vincent Gardien nous a honoré d'une prestation exceptionnelle avec Ithaque sa setter anglaise parfaitement à l'ordre. Deux flèches à 1m et 30cm de 2 oiseaux décochées en toute sécurité.

Les 5 vainqueurs des batteries chien d'arrêt ont participé brillamment au barrage final : Jean Paul Renault avec sa braque allemande. Georges Dahan avec Idda sa setter anglaise. Georges



La Batterie des archers, des chasseurs avec spaniels et chiens d'arrêt.
Juges A Douard, Ph Bouillaux et P. Grimaud.

Guillemois avec Hirka son épagneul breton. Thierry Delanoé avec Iko son setter anglais. Frédéric Gérard avec Irka sa pointer femelle.

Le setter anglais de Thierry Delanoé, après une quête très désordonnée faite de pointes et retours, un premier oiseau est parfaitement arrêté dans le style, prélevé avec une cartouche après un rapport difficile. Le second oiseau est oublié dans le temps imparti. Frédéric Gérard lance Irka qui balaie parfaitement le champ et nous gratifie d'un très bel arrêt bien tendu. Elle est servie par son maître avec une cartouche et un rapport d'anthologie « prends, au pied, assis, donne ». La série se termine avec un 2nd arrêt d'Irka sur un 2nd faisans que, bien sûr, Mr Gérard ne tirera pas n'ayant droit qu'à un seul oiseau. Il représentera l'Ille et Vilaine le 1er décembre prochain au régional du Coudray Macouard en Maine et Loire où se déroulera le sélectif du Championnat de France. Curieusement, cette équipe d'Ille et Vilaine 2018 ne comportera pas de représentant en catégorie chien d'arrêt trialisant. En effet, les 3 concurrents présents ont exécuté des

parcours trop insuffisants pour prétendre à une représentation régionale décida le jury composé du Vice-Champion du Monde St Hubert, Daniel Le Noac'h. Nous savons tous que les chiens de chasse ne sont pas des mécaniques infailibles et d'autres journées leur seront plus favorables dans l'avenir. Pour le département du Morbihan, trois concurrents sont qualifiés : **En catégorie féminine trialisante :** Marie Seris avec Idem son braque allemand. **En catégorie chasseur trialisant :** Bertoa Belisario avec Horam son setter anglais. **En catégorie chasseur chien d'arrêt :** Yannick Jarno avec Jorka son barbu tchèque. Tous les concurrents de ces Rencontres 2018 ont été mis en présence d'oiseaux qualifiant ainsi l'excellence de l'organisation et tous se sont vus dotés de nombreuses coupes, plaques de chenil et lots fournis par nos sponsors : Rocky la Croquette, l'Atelier du Fusil à Plainel, l'Armurerie Coutellerie de Bretagne à Rennes et Solognac de Décathlon à Betton. Le banquet de fin se déroula dans la convivialité et l'échange.

Un grand merci à toute l'équipe de Monterfil.

Les formations dispensées par la Fédération

Intitulé	Dates / Périodicité	Contact
Permis de chasser	Délais Environ 2 à 3 mois à réception du dossier complet.	A. Devillard – 07.69.78.30.23
La chasse accompagnée	En fonction du nombre d'inscrits.	A. Devillard – 07.69.78.30.23
La chasse à l'arc	6 avril, 22 juin, 26 août, 24 octobre 2019.	A. Devillard – 07.69.78.30.23
Le ciblage des armes	Sur inscription de groupes (4 mini-8 maxi) et individuel (voir encadré ci-dessous).	A. Devillard – 07.69.78.30.23
Garde chasse particulier	6-7-8 Mars 2019.	V. Trémel- 02.99.45.50.20 ou fdc35@fdc35.com
Examen initial du Gibier	Selon le nombre d'inscrits, le 26 septembre 2019.	A. Devillard – 07.69.78.30.23
Tir Renard	3 mai 2019.	A. Devillard – 07.69.78.30.23
Régulation des corvidés	25 mars 2019.	A. Devillard – 07.69.78.30.23
Sécurité	Sur demande.	A. Devillard – 07.69.78.30.23
Piégeage	14 et 15 juin 2019.	P. Baudron - 06.07.16.42.77
Animations : Education à l'environnement et à l'écologie Réserve aux scolaires	Du 23 avril au 14 mai 2019.	N.Haigron - 06.89.30.62.18

Plus de détail sur www.fdc35.com

Ciblage des armes DU NOUVEAU !

Venez individuellement régler vos armes et vous entraîner au tir sur sanglier courant. Plusieurs dates sont proposées ci-dessous. Des créneaux de 45 mn sont proposés. Nombre d'armes par personne limité à 2 max. (fusil et/ou carabine).

Inscriptions : Adrien DEVILLARD au 07 69 78 30 23. A.devillard@fdc35.com. Le coût du ciblage est de 10 euros. Dates proposées en 2019 : Lundi 11 mars - Vendredi 19 avril - Vendredi 17 mai - Lundi 24 juin - Vendredi 19 juillet - Vendredi 27 septembre - Vendredi 11 octobre



Formation régulation des corvidés

La FDC 35 co-organise en partenariat avec la FGDON 35 (anciennement Févildec) des formations permettant d'acquérir un savoir-faire technique et administratif vous assurant d'une efficacité remarquable. Coût de la formation : 30 euros pour les adhérents en contrat multiservices - 40 euros pour les non adhérents.

Pour plus de renseignements contactez A. Devillard – 07.69.78.30.23

Animation scolaire

L'animation scolaire prévue à la maison de la chasse se déroulera du 25 avril 2019 au lundi 13 mai 2019. Plusieurs communes sont déjà inscrites, les écoles de Montfort sur Meu, Tinténiac, Combou, Feins, Vignoc, Hédé, Ime de St Malo vont pouvoir découvrir la faune locale et connaître le monde des abeilles.

Pour plus de renseignements : Nicolas Haigron 06 89 30 62 18



PRÉINSCRIPTION FORMATION RÉGULATIONS CORVIDÉS 2019

NOM _____ Prénom _____
Date retenue : _____ N° de téléphone _____
Adresse _____

FORMATION GARDE CHASSE PARTICULIER (2 jours 1/2)

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA FORMATION GARDE CHASSE PARTICULIER

Je soussigné (Nom, prénom, adresse, téléphone, email)

.....

participera à la FORMATION GARDE CHASSE PARTICULIER qui se tiendra sur 2 jours 1/2 les :
 MERCREDI 06/03/2019 (8h00 – 18h00), JEUDI 07/03/2019 (8h00 – 18h00) et VENDREDI 08/03/2019 (8h00 – 12h00).

Ci-joint un chèque de 60 €. Ce tarif n'inclut pas le prix du déjeuner qui sera à régler sur place le mercredi 06/03/2019 et jeudi 07/03/2019.

à....., le
 (Signature)

Mercredi 06/03/2019 (8h00 – 18h00)
 Jeudi 07/03/2019 (8h00 – 18h00)
 Vendredi 08/03/2019 (8h00 – 12h00).

PROGRAMME

Module 1 (au moins 10 heures) :

- ▶ 1. Notions juridiques de base.
- ▶ 2. Droits et devoirs du garde particulier.
- ▶ 3. Déontologie et technique d'intervention.

Module 2 (police de la chasse : au moins 8 heures).

- ▶ 1. Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats.
- ▶ 2. Réglementation de la chasse.
- ▶ 3. Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier.
- ▶ 4. Conditions de régulation des espèces classées nuisibles.

Coût de la formation : 60 € (règlement à retourner à la Fédération avec le bulletin d'inscription ci-joint).

Déjeuner : 12 € environ à régler sur place (il sera pris en commun le mercredi 06/03/2019 et le jeudi 07/03/2019).

FORMATION PIÉGEAGE 2019

Les personnes désirant devenir piégeurs agréés (par le Préfet) doivent suivre une formation de deux jours (théorique et pratique) dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine. La prochaine session de formation aura lieu les vendredis 14 et samedi 15 juin 2019. Un dossier complet d'inscription vous sera envoyé par retour de courrier, à la réception par la FDC35 du coupon de préinscription.

Tarifs : 45 € pour les adhérents à la FDC 35 (validation 35).
 Autres : 70 €. Joindre votre chèque à l'ordre de FDC35.

PRÉINSCRIPTION À LA FORMATION PIÉGEAGE Du 14 et 15 juin 2019

NOM
 Prénom
 Adresse.....
 Tél
 Mail



Trophée étonnant et ...un souvenir impérissable
 ce 18 octobre 2018 pour l'équipe de l'ACCA de Noyal sur Vilaine



UNUCR

Un nouveau conducteur de chien de sang Michel Barbedet, habitant Taillis, a réussi son épreuve le 8 septembre 2018 dans l'Yonne avec un 1^{er} prix et 92 points pour son rouge de Bavière NASH (ci-contre). N'hésitez pas à l'appeler car son chien a besoin de travailler pour progresser. Plus de 5000 chevreuils ont été prélevés en 2017-2018 en Ille et Vilaine or seulement 44 interventions ont été réalisées pour la saison 2017-2018. Le taux de réussite est de 60%. Ne négligez pas ce bel et noble animal qui mérite d'être recherché autant qu'un sanglier. **Afin d'éviter de les blesser pensez à limiter votre distance de tir au plomb à 25 mètres maximum et ne les tirez pas de face ni par derrière.** Les chevreuils blessés au plomb laissent très peu voire pas du tout d'indices. Si l'animal réagit au tir, en général il est blessé. N'oubliez pas que notre intervention est totalement bénévole et **GRATUITE**. Pour toute recherche réussie et suivant certains critères, la FDC35 rembourse tout ou partie du prix du bracelet.

Recherche au sang du grand gibier blessé

Stages d'information, d'initiation ou de perfectionnement à la conduite d'un chien de rouge organisés par l'UNUCR.
STAGE n° 1 : 26 au 28 Avril 2019 à Le Breuil sur Couze (63).

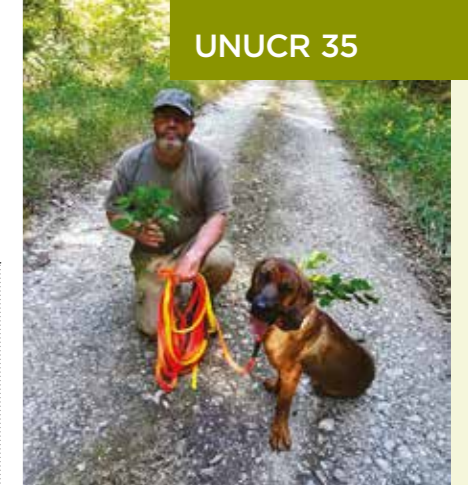
STAGE n° 2 : 28 au 30 Juin 2019 à Vigneulles les Hattonchatel (55).

STAGE n° 3 : 06 et 20 Avril 2019 à Réalville (82) stage de proximité homologué UNUCR. Tous les chasseurs de grand gibier doivent se sentir concernés par la recherche du grand gibier blessé.

Malgré les efforts de formation dispensés par les Fédérations de chasseurs, par les Associations Départementales de chasseurs de grand gibier, par les adjudicataires et présidents de chasse, il y aura toujours, hélas, la possibilité de blesser un animal quelle que soit la qualité des armes employées, la performance du tireur et les méthodes de chasse utilisées. De même, la route blesse de plus en plus d'animaux.

Que faire dès l'instant où l'on se trouve face à un animal blessé ?

C'est pour répondre à cette cruciale question qui en cache beaucoup d'autres, que l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge organisera en 2019 en massif central, Meuse et Tarn-et-Garonne trois stages nationaux à l'intention de tout chasseur de grand gibier. En 2018, 120 stagiaires originaires de 50 départements (et Belgique et Luxembourg) ont assisté à ces stages. Leurs critiques positives sont un encouragement à persévérer. La recherche du grand gibier blessé concerne toutes les méthodes de chasse à tir, toutes les régions et est réalisable par un certain nombre de chiens de chasse spécialement éduqués. Elle est le devoir éthique et moral de tout chasseur de grand gibier et, à ce jour, rien n'a encore été trouvé de plus efficace et de plus passionnant qu'un chien spécialement éduqué. Futurs conducteurs, venez apprendre les principes de base de l'éducation du chiot à la pratique de la recherche.. Chasseurs, venez apprendre à adopter un autre comportement après le tir. La formation du conducteur, l'éducation du chiot relèvent d'un haut niveau de formation, c'est pourquoi, pour chaque session, nous faisons appel à une vingtaine de moniteurs, conducteurs parmi les plus expérimentés actuellement et qui traiteront les sujets suivants: **Comportement du chasseur, Indices de tir et de blessure, Choix et éducation du chiot, Pratique de la recherche, Différentes races utilisées, Balistique, Aptitudes requises, Législation, etc.** Quelques heures sur le terrain seront consacrées à l'étude des indices de tir et de blessures et aux démonstrations de poses de pistes et de travail. Il ne s'agit pas d'un stage d'entraînement des chiens. Ce travail sera ensuite réalisé dans les départements sous l'organisation des délégués ou présidents départementaux de l'UNUCR. Les participants peuvent être logés sur place, hébergement et restauration favorisant une convivialité propice aux échanges. Les frais de stage n°1 et n°2



Michel Barbedet et son rouge de bavière Nash.

Les conducteurs de chien de sang agréés en Ille-et-Vilaine pour la saison 2018-2019

- ▶ BARBEDET Michel, Taillis
06 66 84 55 83
- ▶ BLANCARD Sylvaine (Déléguée),
Miniac Morvan - 06 17 44 29 55
- ▶ COQUEUX Mikaël, St-Erblon
06 83 21 42 86
- ▶ DESAIZE Charles,
Miniac-Morvan - 06 62 59 19 13
- ▶ GILBERT Thierry,
St-Aubin-du-Cormier
06 21 87 25 35
- ▶ POSTOLLEC Ludovic, Laillé
06 33 27 14 63

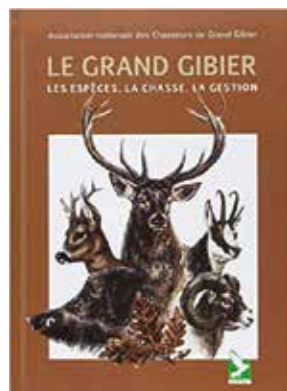
(hors hébergement et restauration) sont gratuits pour les moins de 25 ans. Tout chasseur de grand gibier doit se sentir concerné par la recherche du grand gibier blessé. Ce stage de haut niveau vous concerne tous, même ceux qui n'ont pas l'intention de conduire ensuite.

Les conditions d'hébergement, les demandes de renseignements et d'inscription vous parviendront par mail ou sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée (tarif lettre simple) libellée à vos coordonnées et expédiée: **Stages n°1 et n°2 à François MAGNIEN** - 18, rue de la Louvière - 55100 Haudainville francoismagnien@orange.fr. **Stage n°3 à Didier DECAUNES** - Laborie Nord -82200 Montesquieu 06.14.31.64.49 decaunes.sylvie@orange.fr. Bien mentionner le n° du stage choisi en fonction de votre disponibilité et de votre proximité.



Association départementale des chasseurs de grand gibier d'Ille-et-Vilaine

www.ancgg.org/ad35



Le brevet grand gibier 2019 ouvert à tous

Le Brevet Grand Gibier a été créé par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (A.N.C.G.G.). Il s'agit d'un test auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais contribue à améliorer les connaissances des chasseurs et constitue une sérieuse référence cynégétique. Son détenteur recevra un diplôme et un insigne. Le programme inclut outre la connaissance et la gestion des 5 grands gibiers français, la pathologie, la balistique, les armes, les optiques, la réglementation, la responsabilité juridique du chasseur et de l'organisateur, la sécurité, la sylviculture, les champignons, la petite faune, la flore, les chiens et la vénerie. Les personnes intéressées par un ou plusieurs sujets sont les bienvenues, dans la limite des places disponibles et sans obligation de s'inscrire à l'examen.

Modalités

Ce brevet comporte deux épreuves :

Une épreuve de tir sur cible fixe et mobile pour les armes à feu ou une épreuve de tir adaptée aux chasseurs à l'arc sur cible anatomique «sanglier» spécifique pour l'option arc. Une option est proposée pour les veneurs dans laquelle le tir est remplacé par la reconnaissance de fanfares de circonstance et d'animaux.

Une épreuve théorique de contrôle des connaissances sur diapositives. Premier degré (médaille ARGENT) 100 questions. Deuxième degré (médaille OR) 30 questions.

Formation et préparation

Nous organiserons le vendredi 15 Février une soirée conviviale de découverte avec présentation de l'ANCCG et du Brevet Grand Gibier. Seront présents à cette soirée, les différents intervenants et des diaporamas correspondant à la formation du brevet vous seront présentés. Les séances de formations auront lieu à la FDC35 les vendredis soir de 20h00 à 23h00 et s'étaleront de mars à juin, à l'exception de deux samedis où elles regrouperont les candidats des départements 35, 44, et 56 à Redon.

Renseignements et inscriptions

Eric COIRRE, 06 35 45 11 31
adcgiv@yahoo.com

Le stage photo 2019

Ces cours s'adressent à tous les passionnés de photos quelque soit leur niveau.

Comprendre et maîtriser les réglages de votre appareil photo. Apprendre à regarder et composer son image. Séance de prises de vues sur le terrain. Comment gérer ses photos sur l'ordinateur. Venez nous retrouver tous les jeudis soir à partir du 7 mars 2019 à 20 h 30 à raison de 6 séances théoriques (le jeudi soir de 20h à 23h) dans une salle de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, ainsi qu'une matinée de prise de vues suivies d'une projection et analyse en groupe. Le nombre de places sera limité à une vingtaine de personnes, avec une priorité aux adhérents de l'ADCCGIV. Il sera demandé une participation aux frais de stage.

Renseignements et inscriptions :

Jean-Claude Meslé, 06 26 83 47 77
jeanclaude.meslephoto@gmail.com
(objet : stage photo 2019)



Agenda - À noter dès à présent notre prochaine Assemblée Générale le samedi 16 mars avec pour thème «le sanglier».



L'Association ACGEIV évolue !

L'Assemblée générale 2017 a été un tournant pour notre association. Qu'en ressort-il, quelles en sont et seront les avancées pour l'ACGEIV dans les années à venir ?

L'Assemblée Générale du 13 avril 2019 sera l'occasion de revenir sur les 2 ans écoulés et de répondre à cette question. Mais d'ores et déjà, nous voulions vous informer de la nouvelle structure de la Commission Gabion. Celle-ci a été renforcée par l'arrivée de 3 responsables de gabion élus par leurs pairs le 13 septembre 2018 et d'un administrateur supplémentaire qui sera nommé prochainement. Félicitations à Marc Lefillatre, Franck Commessie et Yoann Guilbert qui rejoignent, Daniel Rey et Thierry Guillaume qui ont assumé seuls jusqu'à maintenant, et non sans abnégation cette lourde charge. Le premier travail de cette nouvelle équipe a été de réaliser un calendrier avec l'objectif d'anticiper les différentes étapes de l'intersaison afin de permettre à chacun de travailler dans de meilleures conditions et répondre à vos attentes. Pour cela, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le calendrier ci-dessous. **Pour l'essentiel, les demandes d'affectation seront à retourner à la Commission Gabion dès le 18 février 2019** lors de la première réunion des Responsables de gabion et non le 15 mai comme habituellement.

Pour permettre à chaque commission de fonctionner en autonomie et plus directement avec les adhérents, nous avons mis en place une adresse mail dédiée. A partir du 1^{er} janvier 2019, seules ces adresses seront utilisées par l'équipe de l'ACGEIV.

Plus concrètement, la formation à la lecture d'ailes, les évolutions réglementaires pour le hutteau, le budget travaux et leur réalisation, l'obtention d'une nouvelle AOT, l'augmentation du nombre d'administrateurs, la carte « tous modes de chasse » pour les premiers permis... C'est autant de sujets sur lesquels nous reviendrons lors de notre prochaine Assemblée Générale (13 avril 2019) et autant d'autres que nous avons hâte de vous présenter. D'ici là, nous vous souhaitons une excellente saison de chasse ! L'Equipe ACGEIV.



Date	Quoi ?	Qui?	A retourner à l'ACGEIV pour le
15/01/2019	Envoi des demandes travaux	Com gab => Responsables de gabion	18/02/2019
15/01/2019	Envoi des demandes d'affectation/mutation	Com gab => Responsables de gabion	18/02/2019
18/02/2019	Réunion des responsables de gabion à Paramé	Com Gabion et Responsables de gabion	
13/04/2019	AG ACGEIV, salle des fêtes de Cherruex	Tous les adhérents	
15/05/2019	Versement des cotisations ACGEIV	Responsables de gabion => Trésorier	15/05/2019
29/06/2019	Journée Rivage Propre	Tous les adhérents	
30/09/2019	Retour des validations de permis	Responsables de gabion => Com Gabion	30/09/2019

Adresse	Qui	Quoi
commissiongabions@acgev.fr	D. Rey, T. Guillaume, M. Lefillatre, F. Commessie, Y. Guilbert	Tout ce qui traite des gabions - affectations mutations - questions diverses
hutteaux@acgev.fr	E. Lorta, S. Lecarpentier	Hutteaux
commissiontravaux@acgev.fr	G. Contin	Demandes et retours travaux
commissionscientifique@acgev.fr	M. Porteu	Prélèvements - études - infos
tresorerie@acgev.fr	E. Gohin	Cartes - adhésions ...
association@acgev.fr	F.-X. Bourgault	Contacts généraux administration

S'équiper

Partager

Voyager

Rencontrer

le prochain rendez-vous

**29 mars au
1^{er} avril 2019**

**PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE**

▶ Autoroute A13 sortie N°11 /



Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 47



JFC Normandie



PHOTOS S. LARDOIS